

RÉUNION PUBLIQUE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Lors du débat public qui s'est tenu le lundi 6 novembre 2023, en présence de la gendarmerie du Châtelet-en-Brie, seulement une trentaine de Valençois se sont déplacés pour échanger avec nous. Le débat portait sur les problèmes que nous rencontrons sur la commune concernant les incivilités de toutes sortes (tags, poubelles non rentrées, déjections canines...) mais aussi sur les véhicules mal garés et les travaux d'assainissement qui vont démarrer bientôt.

Pour ce qui est des incivilités, nous avons rappelé que les poubelles, aussi bien pour des raisons de sécurité et d'hygiène que pour des raisons esthétiques, ne doivent pas rester des jours entiers sur les trottoirs. Les tags qui fleurissent un peu partout sur les murs commencent à coûter chère à la commune. Quant aux détenteurs de chiens, nous leur rappelons qu'il y a des endroits autres que la pelouse pour les besoins de leurs chiens. Si la situation ne s'améliore pas nous serons dans l'obligation de verbaliser.

En ce qui concerne les véhicules mal garés, nous avons conscience que nous manquons de places de parking sur la commune. Mais nous rappelons que les propriétaires bénéficiant de garage ou de terrain suffisant doivent se garer chez eux. En ce qui concerne les personnes n'ayant pas de garage, il est demandé de se garer sur les places de parking à disposition. Nous avons 3 parkings sur la commune, le 1er à côté du stade, le 2ème derrière l'église, le 3ème au cimetière.

La mise en séparatif du réseau d'assainissement arrivent à grand pas. Nous savons que ça va entraîner des désagréments supplémentaires pour se garer.

Il convient donc, pour ceux qui en ont la possibilité, de stationner leur véhicule dans l'enceinte du domicile pour faciliter le bon déroulement des travaux. Le Major de la Brigade du Châtelet-en-Brie nous a confirmé qu'il y aura des passages fréquents sur le territoire de la commune et que chaque stationnement gênant sera verbalisé pouvant aller jusqu'à l'enlèvement du véhicule en cause.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de stationner leur véhicule dans l'enceinte de leur domicile, nous comptons sur votre civisme et votre bon sens pour ne pas entraver le bon déroulement des travaux. Nous vous conseillons de vous garer dans des endroits qui ne gênent pas les travaux ni la circulation mais surtout qui ne mettent pas en danger la sécurité des piétons.

Nous tenons à remercier les Valençois présents ainsi que la Brigade du Châtelet-en-Brie pour ces échanges que nous avons pu avoir ensemble.

Bulletin d'information de la mairie

place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35
contact@valence77830.fr

Directeur de publication : Pierre RACINE

Comité de rédaction :

Pascal DUFLOT
Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY
Timmy CHEDRI

PLANNING

Samedi 2 décembre Saint-Nicolas

organisée par l'association
COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 3 décembre Marché de Noël

organisé par l'association
COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 3 décembre Messe Saint-Nicolas

Église à 9h30
suivi du verre de l'amitié

Vendredi 8 décembre Chanté Noël

organisé par l'association
KINTÉSENS

Salle des Fêtes 19h30

Samedi 9 décembre Match d'improvisation

organisé par l'association
LIV

Dimanche 14 janvier Voeux du Maire

Salle des Fêtes 11h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : fermée toute la journée / Mardi : 13h30 - 18h / Mercredi : 8h30 - 12h / 14h - 18h / Jeudi : fermée toute la journée / Vendredi : 14h - 18h / Samedi : 8h30 - 12h

Permanence des élus : Tous les lundis de 17h30 à 19h sauf pendant les vacances



Concours de Noël

La municipalité organise un concours des "maisons décorées" pour Noël. Pour vous inscrire contactez la mairie au 01.64.31.81.35



Date butoir pour les inscriptions, le samedi 9 décembre 2023.



RAPPEL

La benne à déchets verts située derrière le stade, sera retirée le 15 décembre 2023 et sera de nouveau mise à disposition le 15 mars 2024.

IMPORTANT

La boîte aux lettres du Père-Noël est de retour !

Le Père-Noël invite tous les enfants à venir déposer leur lettre dans la boîte aux lettres sur la place de l'église.

Il répondra avec soin à chaque enfant qui lui écrira.

À vos crayons !

Par arrêté du maire n°63_2023, nous vous rappelons que les containers à ordures ne doivent être sortis sur le trottoir de la voie publique que la veille du ramassage :

- **Dimanche soir pour le ramassage du lundi**
- **Jeudi soir pour le ramassage du vendredi.**

Les containers doivent être retirés de la voie publique, le jour de la collecte.

Merci d'utiliser uniquement vos containers pour le ramassage de vos ordures.



L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOËL ET DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

